

# FICHE D'INFORMATION :

## PROCESSUS PARTICIPATIF

L'urbanisme participatif est une approche de planification qui fait participer les résidents à chaque phase du processus afin de concevoir des villes durables et inclusives. De nouvelles recherches démontrent que la planification et la conception, lorsqu'elles se font de façon participative, peuvent promouvoir la santé et l'équité en santé pour tous. Pour aborder correctement les facteurs qui influent sur la santé, l'urbanisme participatif inclut des groupes n'ayant pas normalement le pouvoir d'influencer les décisions qui ont pour objet l'environnement bâti dans leur propre communauté. Résultat : des environnements bâtis qui répondent mieux aux besoins de ces communautés. L'urbanisme participatif peut attirer l'attention des décideurs sur un projet particulier et susciter des actions politiques, et chez les résidents, créer une plus grande capacité d'influencer les décisions d'aménagement.

### Meilleures pratiques de l'urbanisme participatif :



#### Des objectifs clairs en matière d'équité sociale

Ces objectifs doivent être incorporés dans le projet dès le début.

#### De l'innovation sociale

La création, le développement ou l'intégration de nouvelles notions ou de nouvelles pratiques qui accordent la priorité aux gens.



#### Un processus ouvert et structuré

Ce processus est celui où, à tout moment, quelqu'un peut proposer une idée ou une solution. Toutefois, une structure solide et claire doit être établie dès le début afin d'assurer l'équité pour tous les participants.



#### Un processus de facilitation mené par des gens qualifiés

Ce processus peut assurer l'intégration de divers points de vue.

#### La collaboration

Le travail en collaboration, avec des personnes de profils variés, permet d'identifier en amont des enjeux et d'y trouver des solutions.



#### Accessibilité

Des efforts doivent être faits pour accroître l'accessibilité physique, linguistique et culturelle au processus d'aménagement. Pour cela, il faut utiliser des outils de mobilisation clairs et faciles à comprendre (comme ceux de notre trousse d'outils de co-conception) et il faut donner aux gens l'occasion de faire des commentaires à des moments et à des endroits bien opportuns.

## Les façons dont les politiques peuvent contribuer aux processus participatif :



**Saisir les occasions de participation** le plus tôt possible dans le processus d'élaboration des politiques ou des projets.



**Définir un mandat clair** concernant la mobilisation citoyenne dans les projets de développement.



**Fournir des cadres structurants** pour faire participer les groupes sous-représentés ou difficiles à joindre.

## Exemples de politiques canadiennes favorisant l'urbanisme participatif

1. [La Loi 122](#) (Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs) - L'adoption par le Québec de la Loi 122, qui reconnaît que les municipalités sont des gouvernements de proximité, a donné lieu à diverses mesures visant à accroître la participation des citoyens aux projets de développement.
2. [Politique sur les ruelles vertes - Ville de Montréal](#) - Les projets de ruelles vertes sont entrepris par les résidents du quartier et réalisés avec l'aide de l'arrondissement ou d'autres partenaires. Sur l'île de Montréal, il y a actuellement 346 ruelles vertes, ce qui équivaut à plus de 69 kilomètres de ruelles.
3. Projets participatifs citoyens - Arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie - L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie offre un programme de projets participatifs citoyens dans le cadre duquel les citoyens peuvent réaliser des projets d'amélioration de quartier avec l'aide d'une subvention pouvant atteindre 10 000 \$.
4. [Conseils de quartier - Ville de Québec](#) - En 1997, la ville de Québec a mis sur pied des conseils de quartier : la plupart des quartiers ont un conseil nommé par les citoyens qui travaille en collaboration avec les élus sur divers sujets.